

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2016070004	26/09/2016

Référence de la décision : A/EC/2016-09-128

Renouvellement de l'agrément du centre de formation VFLI

A été renouvelé, pour une durée de cinq ans, l'agrément du centre de formation VFLI afin de dispenser des formations de conducteur de train ainsi qu'aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire suivantes :

- A : manœuvrer les signaux et les autres installations de gestion des circulations ;
- B : assurer le service de la circulation ferroviaire ;
- G : assurer la sécurité d'un train ou d'un convoi du GI ;
- H : commander une manœuvre ;
- I : utiliser des installations de sécurité simples ;
- J : appliquer les règles de freinage et de composition des trains ou des convois du GI ;
- K : réaliser un essai de frein ;
- L : vérifier la conformité d'un train ou d'un convoi du GI.

Cet agrément est valable jusqu'au 26 septembre 2021.